



TAXE D'APPRENTISSAGE : SOUTENEZ NOUS !

Vous pouvez faire bénéficier notre Master2 documentaire de création du versement de la taxe d'apprentissage

Dans le cadre de vos activités professionnelles, vous êtes assujettis au versement de la taxe d'apprentissage. En vous libérant de cet impôt au profit de l'école documentaire d'Ardèche images, vous accompagnez notre recherche de l'excellence au profit des étudiants et de leur environnement.

Grâce à votre soutien, notre formation en Master2 Pro Documentaire de création :

- recrute des intervenants professionnels de haut niveau
- investit dans sa plateforme technique (modernisation et développement du parc de matériel audio-visuel et pédagogique).

MODE D'EMPLOI :

- Déclaration auprès de votre organisme collecteur via le bordereau de versement (papier ou dématérialisé)
- avant le **28/02/2017**
- Pour une affectation à la formation **MASTER2 PRO DOCUMENTAIRE DE CRÉATION**
- AFFECTATION : **Hors quota catégorie B** uniquement (décocher la catégorie A le cas échéant)
- ETABLISSEMENT : **ARDECHE IMAGES, l'école documentaire, 16 route de l'Echelette, 07170 LUSSAS**
- Si vous effectuez une déclaration dématérialisée, l'identification de l'établissement se fait via une recherche: par Nom (Ardèche images), code postal (07170) ou par la Ville (Lussas)

EN CAS DE DIFFICULTÉS OU POUR D'AVANTAGE D'INFORMATION,
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ADMINISTRATION D'ARDÈCHE IMAGES :

MARIE TORTOSA OU PILAR DONNARY : 04 75 94 28 06,

ADMINISTRATION@LUSSASDOC.ORG

LA FORMATION EN MASTER 2 DOCUMENTAIRE DE LUSSAS

« L'école documentaire » d'Ardèche images organise à Lussas depuis plus de quinze ans, et tout au long de l'année, des formations à l'écriture, à la réalisation et à la production de films documentaires de création qui engagent leurs auteurs à imaginer des formes pour faire exister un point de vue, un regard renouvelé sur le monde.

C'est notamment le cas du diplôme en Master 2 Documentaire de Création rattaché à l'Université Grenoble Alpes - **Option Réalisation** : 12 étudiants, des cours théoriques à Grenoble (2 mois) et à Lussas (8 mois), des master-class et ateliers d'initiation technique, de réalisation, un film collectif, un film de fin d'études. Mais aussi un film écrit pendant l'année et réalisé après la formation avec le soutien de rencontres professionnelles et notamment de la collection Primavera.

- **Option Production** : 6 étudiants, un tronc commun à Grenoble avec les étudiants réalisateurs. A Lussas, des ateliers professionnels pour acquérir les fondamentaux de la production. De mars à juin, un stage en entreprise. Tout au long de l'année, un travail sur l'accompagnement à l'écriture et la production d'un projet de film.

L'école documentaire d'Ardèche images est soutenue par la DRAC Rhône-Alpes, le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche